

## Partenaires de l'ARCSI



PARIS 2015  
Vendredi 13 novembre 2015  
École du Val-de-Grâce  
1 place Alphonse Laveran  
75005 PARIS

# Les 9<sup>es</sup> Rencontres de l'ARCSI Sécurité de l'Information *Renseignement et liberté numériques*



**ARCSI**  
Association des Réservistes du Chiffre  
et de la Sécurité de l'Information

ARCSI  
Association régie par la loi de 1901  
Reconnue d'intérêt général  
N° SIRET : 511 069 569 000 16  
<http://www.arcsi.fr/>

Secrétariat de l'ARCSI:  
06 15 28 05 37  
[jean-marc.laloy@arcsi.fr](mailto:jean-marc.laloy@arcsi.fr)

Participation gratuite (dans la limite des 230 places disponibles)

Participation gratuite\*  
(dans la limite des 180 places disponibles)  
Inscription obligatoire sur le site de  
l'ARCSI : <http://www.arcsi.fr/>

## Renseignement et liberté numériques

- **Dépendance ou indépendance numérique ?**
- **Les États peuvent-ils avoir une frontière numérique ?**
- **La sécurité des systèmes d'information peut-elle garantir votre indépendance numérique ?**
- **Le droit à l'oubli numérique est-il possible ?**

L'État est le garant du respect des libertés publiques et des droits fondamentaux, mais le contexte numérique actuel apporte des changements majeurs. Nous devons définir notre propre modèle numérique, fondé sur les valeurs républicaines.

Les actions humaines et les activités migrent de plus en plus de l'environnement physique au cyberspace. Nous avons assisté à une mutation et à une évolution des technologies de l'information et de la communication au cours de la dernière décennie.

Presque tous les aspects de nos vies ont changé en facilitant grandement l'accès aux informations et services. Ce phénomène, cependant, rend notre société plus vulnérable et la cybersécurité devient ainsi l'un des défis les plus importants auquel l'État doit répondre.

Les nouvelles technologies de surveillance donnent aux États une nouvelle puissance. Aussi, l'ARCSI a estimé opportun de programmer un colloque sur ce thème au moment où les députés viennent d'adopter en première lecture la loi sur le renseignement. Un texte de loi présenté dans un contexte où malgré les mises en gardes solennelles de nombreuses voix autorisées, les partisans de cette loi ont réussi à jouer de la peur du terrorisme pour offrir aux services de renseignement les instruments juridiques dont ceux-ci n'osaient même pas rêver.

- Est-il nécessaire d'actualiser les textes régissant les activités de renseignements, et jusqu'où peut-on aller ?

- Allons-nous d'une surveillance ciblée à une surveillance généralisée ?

- Peut-on trouver un juste équilibre entre les nécessités constitutionnelles de préservation de l'ordre public – à laquelle les services de renseignement participent – et les droits de chacun au respect de sa vie privée, de sa correspondance, de son domicile et de ses données personnelles ?

- **L'usage intensif de la Cryptologie, « sciences des écritures secrètes », reste-t-elle la solution pouvant garantir notre liberté numérique ?**

### PROGRAMME

Les rencontres seront animées par Yves CORREC  
(Questions/réponses possibles après chaque intervention)

- 08 h 30 • *Accueil*
- 09 h 00 • Général (2s) Jean-Louis DESVIGNES (Président de l'ARCSI)  
*Allocution d'ouverture*
- 10 h 30 • *Pause*
- 12 h 15 • *Déjeuner au restaurant xxxxx*
- 15 h 15 • *Pause*
- xx h xx • Bernard BARBIER  
*Frontières virtuelles du renseignement*
- xx h xx • Professeur Jean-Jacques QUISQUATER  
*Retour d'expérience*
- xx h xx • xxx (CNIL)  
xxxx
- xx h xx • xxx (ANSSI)  
xxxx
- xx h xx • Professeur Solange GHERNAOUTI (Université de Lausanne)  
xxxx
- xx h xx • Nicolas RUFF (Ingénieur sécurité, Google)  
xxxx
- xx h xx • Philippe WOLF  
xxxx
- xx h xx • Isabelle LANDREAU – Sabine MARCELLIN  
xxxx
- xx h xx • Quadrature du net  
xxxx

Programme sous réserve de modifications par les organisateurs

\* Un déjeuner assis sur place  
sera possible au prix de 25 €  
(inscription obligatoire)